
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 février 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 février 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais, Mme Chantal Rossi et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour le moment de recueillement.

La mairesse de Montréal prend la parole et indique aux membres du conseil qu'elle souhaite dédier le moment de recueillement à la mémoire de Mme Lucia Kowaluk décédée le 2 février 2019. La mairesse mentionne que Mme Kowaluk était une militante engagée dans diverses causes, dont celle du droit au logement et qu'elle a été l'une des instigatrices de la création de coopératives d'habitation dans le secteur de Milton Parc, la plus grande coopérative d'habitations au Canada. La mairesse offre ses plus sincères condoléances au conjoint de Mme Kowaluk ainsi qu'à sa famille. La présidente du conseil invite les membres à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil informe les membres de quelques petits changements au niveau de l'impression du papier pour l'environnement. La présidente indique que le Service du greffe a proposé de nouvelles initiatives et les a soumises à la Commission de la présidence du conseil qui les a adoptées à l'unanimité. L'une d'elles consiste à réduire l'impression de papier pour la période de questions du public.

En effet, à compter de cette assemblée, la présidente indique que la liste des citoyennes et citoyens inscrits à la période de questions du public sera transmise par voie électronique et que seules quelques copies papier seront disponibles, notamment pour les leaders, le greffier et la présidence du conseil.

La présidente du conseil poursuit son intervention et mentionne que les membres de la Commission de la présidence du conseil ont émis le souhait qu'un rappel soit effectué auprès des 7 membres du conseil qui reçoivent encore toute la documentation du conseil en format papier. Les membres recevront, à cet effet, un courriel les invitant à s'inscrire sur la liste de distribution électronique. La présidente du conseil précise que l'objectif visé est celui d'un conseil municipal à 100 % sans papier et numérique ce qui permettrait des économies considérables de papier. À titre d'exemple, une économie d'environ 100 000 pages par année pourrait être atteinte si les 7 membres du conseil renonçaient à recevoir les documents imprimés. La présidente invite donc les membres à emboîter le pas vers la révolution numérique.

La présidente du conseil informe les membres que l'hôtel de ville accueillera à nouveau le Festival Montréal Joue dans le cadre de l'événement La Nuit Blanche 2019. Ce festival sera à la croisée des chemins entre l'exposition interactive, l'arcade réinventée et le laboratoire en création. Elle indique que cette soirée électro-arcade sera composée de jeux rassembleurs, animée par la musique de DJ, des vidéos ludiques et du talent des créatrices et des créateurs montréalais pour la 16^e édition de cet événement, le 2 mars 2019, à compter de 20 h.

La présidente du conseil lance un appel pour le recrutement de mentors pour la simulation parlementaire des femmes du conseil municipal Cité Elles Montréal. En effet, elle indique qu'il manque 6 mentors pour épauler les participantes lors des séances qui auront lieu les 29 et 30 mars 2019.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 12 février 2019 « Journée internationale des enfants soldats »; le 21 février 2019 « Journée internationale des guides touristiques » et le 28 février 2019 « Journée mondiale sans Facebook ».

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de février des conseillères et conseillers M. Francesco Miele, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Dorais, Mme Marie-Josée Parent et M. Éric Alan Caldwell.

La présidente du conseil souhaite une excellente session à tous les membres.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--------------------|--|
| M. Lionel Perez | Mme Valérie Plante | Comment l'Administration entend faire accepter les demandes de la Ville de Montréal auprès du gouvernement du Québec en lien avec le prochain budget provincial / Gains anticipés pour Montréal avec le nouveau pacte fiscal à venir |
| Mme Karine Boivin-Roy | Mme Valérie Plante | Pourquoi poursuivre une stratégie pour la rétention des familles à Montréal étant donné l'exode de celles-ci qui va en augmentant / Stratégie efficace de l'Administration pour retenir les familles à Montréal |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|---|---|
| M. Marvin Rotrand | Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | Mesures afin de palier sur le fait que plusieurs commissions permanentes du conseil n'ont pas tenu de séances publiques en 2018 / Tendance de l'Administration à nommer des conseillers d'arrondissement à la présidence de 3 de ces commissions – constat de l'Administration sur cette tendance |
| M. Giovanni Rapanà | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Pétition déposée au gouvernement du Québec pour l'amélioration du transport en commun pour les citoyens de Rivière-des-Prairies – position de l'Administration à cet égard / Si l'Administration prévoit l'ajout d'une station de métro à Rivière-des-Prairies |
| M. Francesco Miele | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | Étapes subséquentes dans le dossier de la firme MéliMax qui a été placée sur la liste noire des entreprises à rendement insatisfaisant / Révocation du contrat ou maintien de l'entente actuelle? |
| M. Dominic Perri | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | Que l'Administration reconnaisse que la neige non ramassée en novembre et décembre 2018 est responsable des puisards bloqués et que l'achat des croques-glace n'est pas une solution viable à ce problème / Mesures à court terme et plan pour les années futures |
| Mme Christine Black | Mme Magda Popeanu | Bâtiments insalubres à Montréal – mesures ou systèmes qui seront mis en place pour mieux diriger les locataires qui veulent dénoncer les propriétaires récalcitrants / Mécanismes en amont des inspections afin d'éviter de telles situations |

À 13 h 40,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

| | | |
|----------------|---|--|
| Mme Mary Deros | Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) | Embauche d'employés issus de minorités visibles sur des postes précaires et remise en question des statistiques compilées par l'Administration / Mesures afin d'éviter que les personnes issues de minorités visibles ne soient prisonniers de cette précarité des postes à la Ville de Montréal |
|----------------|---|--|

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|--|
| M. Dimitri (Jim) Beis | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | Délais de réparation des équipements de déneigement par les ateliers du matériel roulant et impacts sur la qualité des services / Demande de rencontre avec tous les maires d'arrondissement et appel à la collaboration entre la Ville et les arrondissements |
| M. Alan DeSousa | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv ) | Achat d'autobus hybrides et questionnement sur les économies réalisées – que la STM transmette les véritables données de consommation de ces autobus |

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le conseiller Alan DeSousa que l'expression « induire en erreur » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de retirer ses propos. Le conseiller DeSousa la remplace par « est-ce que l'information fournie a été adéquate pour la prise de décision ».

| | | |
|-----------------|--|---|
| M. Alan DeSousa | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv ) | Données inexactes sur les économies d'achat de carburant pour ce type d'autobus |
|-----------------|--|---|

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, que l'expression « être le perroquet d'un syndicat » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de retirer ses propos. La mairesse la remplace par « le porte-voix ».

Le conseiller DeSousa soulève une question de privilège relativement à l'intervention de la mairesse de Montréal. La présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller DeSousa.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillères et conseillers close à 13 h 57.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0112

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 5.01 et 20.16 et en y ajoutant l'article 7.13.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0113

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 février 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

Un débat s'engage.

CM19 0114

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités, et le conseil en prend acte, et mandate la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

Un débat s'engage.

04.04 1197579001

CM19 0115

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités, et le conseil en prend acte, et mandate la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

Un débat s'engage.

04.05 1197579002

CM19 0116

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1197579003

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

5.01 Résolution CA18 14 0385 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Motion de la mairesse Giuliana Fumagalli relative au projet d'un centre de tri à la carrière Francon.

Retiré – Voir article 3.01.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Christine Gosselin

--- Réponse écrite à la question de Mme Chantal Rossi concernant les travaux de réfection du château Dufresne.

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Dépôt, par M. Eric Alan Caldwell, d'un document qu'il s'était engagé à rendre accessible à tous les membres du conseil concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019.

CM19 0117

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 16 décembre 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier relatif à la formation suivie par deux nouveaux élu.es du conseil municipal à la suite de l'élection partielle du 16 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.02 1192904001

7.03 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM18 1466.

CM19 0118

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1187009002

CM19 0119

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1197121001

CM19 0120

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1196643001

CM19 0121

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1192363004

CM19 0122

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1196960001

CM19 0123

Dépôt du rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019, conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019, conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1183983002

CM19 0124

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1186071004

CM19 0125

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1187220017

CM19 0126

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1197573001

CM19 0127

Ajout - Dépôt du Rapport de recommandations concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de recommandations concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.13 (Ajout)

À 14 h 21, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle mentionne que les membres de sa formation ont bien entendu que les articles 7.11 et 7.12 ont été appelés par le leader de la majorité, M. François Limoges mais ne croit pas avoir entendu le leader de la majorité appeler l'article 7.13.

Le leader de la majorité prend la parole et mentionne que les articles 7.11 à 7.13 ont été réunis. La leader de l'opposition officielle demande s'il est possible d'intervenir sur l'article 7.13. Le leader de la majorité indique, pour sa part, que la présidente du conseil a mentionné que ces points ont été déposés, et qu'à cette fin, il considère qu'il n'est pas possible d'intervenir mais il laisse le soin à la présidente du conseil de trancher sur cette question.

La présidente du conseil prend la parole et confirme que ces articles ont été réunis par le leader de la majorité et déposés. La leader de l'opposition officielle mentionne que ce dossier a été ajouté séance tenante et réitère sa demande à l'effet qu'un membre de sa formation puisse intervenir sur l'article 7.13. La présidente du conseil accepte la demande de la leader de l'opposition officielle et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et remercie la présidente du conseil et l'Administration pour leur indulgence.

Un débat s'engage.

CM19 0128

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues »

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0129

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Modification à apporter au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements (mise en oeuvre d'une réponse du comité exécutif) »

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Modification à apporter au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements (mise en oeuvre d'une réponse du comité exécutif) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM19 0130

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2018 »

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2018 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

CM19 0131

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Les impacts du projet Royalmount »

Le conseiller Richard Ryan dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Les impacts du projet Royalmount », comprenant le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.04

À 15 h 29, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 15 h 31, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.01 de l'ordre du jour afin de faire coïncider son étude avec la présence des invités au balcon et reporte à plus tard l'appel de l'article 11.01.

CM19 0132

Déclaration pour la reconnaissance de l'Année internationale des langues autochtones de l'UNESCO

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît être sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontre et de diplomatie entre les peuples, et qu'elle remercie à chaque conseil la nation Kanien'kehá:ka (mohawk) pour son hospitalité sur ce territoire;

Attendu que 13 100 Montréalaises et Montréalais issus de l'autochtonie résidaient sur le territoire de la Ville de Montréal en 2016;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité le 21 août 2017 une résolution visant l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

Attendu que, pour citer l'UNESCO, « *Les langues sont essentielles dans les domaines de la protection des droits humains, la consolidation de la paix et du développement durable, en assurant la diversité culturelle et le dialogue interculturel.* » (<https://fr.unesco.org/IY2019>);

Attendu que la Ville de Montréal a entamé un processus de réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en œuvrant à la réalisation d'une stratégie de Réconciliation avec les Peuples autochtones et en incluant le pin blanc au cœur des armoiries et du drapeau de la Ville;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la célébration des langues et des cultures autochtones;

Attendu que l'UNESCO a déclaré l'année 2019, Année Internationale des Langues Autochtones;

Il est proposé conjointement Mme Valérie Plante
par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Marie-Josée Parent
M. Marvin Rotrand
M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - célèbre en 2019 l'année internationale des langues autochtones et participe activement aux efforts de l'UNESCO pour favoriser le rayonnement, la sauvegarde et la pratique des langues autochtones à Montréal;
- 2 - procède à une première traduction de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en Kanien'kéha, en collaboration avec la nation Kanien'kehà:ka (Mohawk);
- 3 - poursuive ses efforts de traduction de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* afin qu'à terme celle-ci soit traduite dans les langues autochtones des onze nations qui se trouvent sur le territoire aujourd'hui appelé Québec, notamment l'Abénaquis, l'Anishinabeg, l'Atikamekw, l'Iiyiyuu ayimuun (cri), l'Innu-aimun, l'Inuktitut, le Kanien'kéha, le Malécite, le Mi'kmawisimk (Mi'kmaq), le Naskapi, et le Wendat.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Marie-Josée Parent.

La conseillère Parent prend la parole et souhaite la bienvenue aux invités et les remercie chaleureusement de leur présence. Elle poursuit et souligne la présence au balcon de Mme Marie-Ève Bordeleau, commissaire aux relations avec les peuples autochtones à la Ville de Montréal, de M. Philippe Meilleur et de Mme Carole Bérubé, respectivement directeur général de Montréal Autochtone et coordonnatrice du Programme des langues autochtones dudit organisme ainsi que Mme André-Yanne Parent, directrice principale des opérations et de la philanthropie pour les communautés inuites et des premières nations chez Fusion jeunesse. Elle poursuit et salue Mme Odile Joannette, directrice générale de Wapikoni mobile et Mme Lisa Koperqualuk, vice-présidente du Conseil Circumpolaire Inuit qui ne sont pas présentes.

La conseillère Parent souligne le travail effectué par les invités et par l'organisme Montréal Autochtone à l'échelle du pays afin de faire connaître la langue autochtone en plus d'enseigner neuf langues autochtones à des adultes et des enfants sur le territoire de l'Île de Montréal et les remercie pour tous les efforts consentis pour la mise sur pied de tels programmes d'enseignement. Elle poursuit et remercie l'organisme Fusion jeunesse qui dessert plus de 23 communautés autochtones en soutenant les jeunes dans la persévérance scolaire et en leur enseignant des savoirs ancestraux dans leur langue. Elle poursuit et souligne l'importance de la *Déclaration de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les droits des peuples Autochtones* et procède à la lecture de l'article 13 sur l'importance d'une langue qui constitue l'âme d'un peuple et permet à une communauté d'exister en tant que nation et remercie les membres du conseil d'appuyer l'adoption de la présente déclaration. La conseillère Parent indique que la Ville de Montréal a entrepris le processus de réconciliation avec les peuples autochtones grâce à l'adoption de la déclaration de l'ONU et à des actions concrètes qui permettront de rétablir les droits des peuples autochtones. Elle termine en invitant la population à continuer de travailler le processus de réconciliation en participant aux différentes activités pour célébrer cette année de la reconnaissance des langues autochtones par l'UNESCO et remercie l'assemblée pour son appui.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Parent pour son intervention et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour remercier la conseillère Parent pour la belle introduction à la présentation de cette déclaration et précise aux membres du conseil que la déclaration est proposée conjointement avec le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Elle poursuit en faisant la lecture de la déclaration et en remerciant particulièrement Mme Marie-Ève Bordeleau, commissaire aux relations avec les peuples autochtones à la Ville de Montréal pour son travail exemplaire dans le processus de réconciliation.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour remercier l'Administration d'avoir accepté de présenter cette déclaration au conseil municipal ainsi que la conseillère Parent pour sa collaboration à l'élaboration de la déclaration et souligne l'importance de poursuivre le travail du processus de réconciliation.

Le vice-président du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et souligne l'importance de ce processus de réconciliation qui constitue un exemple du respect de la Ville de Montréal envers toutes ses citoyennes et citoyens. Dans ce contexte, le conseiller Rotrand rappelle aux membres que la création et l'adoption de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* s'est faite en 2005 sous l'Administration de l'ancien maire Gérald Tremblay et il salue le travail de l'ancien maire Denis Coderre et de la mairesse Plante pour tout le chemin parcouru depuis. Il poursuit et dépose une copie d'une correspondance transmise à la mairesse de Montréal le 24 octobre 2018, dans laquelle il proposait la traduction de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en langue mohawk et remercie la mairesse de Montréal et le chef de l'opposition officielle pour ce geste élégant.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole pour souligner l'importance de cette année de reconnaissance des langues autochtones et remercie l'Administration pour sa déclaration et sa volonté de traduire la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en langue mohawk.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0133

Déclaration pour la Journée internationale des femmes

Attendu que la Journée internationale des femmes sera célébrée le 8 mars;

Attendu que la Journée internationale des femmes est une excellente occasion pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité des sexes et de favoriser l'autonomisation des femmes;

Attendu que, pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, et ce, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles sont censées représenter;

Attendu que des avancées ont pu être notées lors des dernières élections montréalaises avec un nombre record de 53 femmes élues à l'hôtel de ville de Montréal, ainsi qu'aux dernières élections provinciales, avec un nombre record de 52 femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec;

Attendu qu'un nombre record de 120 femmes élues siègent présentement au Congrès américain;

Attendu que malgré ces statistiques encourageantes, la parité est toujours loin d'être atteinte dans de nombreuses sphères, incluant dans le monde municipal, et que beaucoup de chemin reste à faire pour assurer une réalité parité durable et vaincre les inégalités qui persistent;

Attendu que les gains, en la matière, demeurent fragiles, notamment devant la montée du populisme, du conservatisme et de l'intolérance raciale et religieuse dans le monde;

Attendu que les femmes sont toujours plus nombreuses à subir la violence, à vivre dans la pauvreté, à être monoparentales et à gagner un salaire inférieur malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, handicapées, autochtones ou issues de la communauté LGBTQ+ sont plus susceptibles de subir des discriminations;

Attendu que de nombreux gestes peuvent être posés afin de faire respecter les droits des femmes, autant au travail, que dans nos relations ou dans les endroits publics, et que les instances démocratiques décisionnelles ont un rôle essentiel et complémentaire à jouer;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Patricia Lattanzio
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars;
- 2 - continue à valoriser sans relâche les initiatives visant la parité;
- 3 - redouble d'ardeur pour favoriser les initiatives en matière, entre autres, de conciliation famille-travail, d'accessibilité et d'inclusion, ainsi que de soutien aux groupes de femmes sur son territoire.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, à la conseillère Sue Montgomery et au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

La mairesse de Montréal, la leader de l'opposition officielle, la conseillère Montgomery et le leader adjoint de l'opposition officielle prennent tour à tour la parole pour souligner tout le travail accompli par les femmes au cours des dernières années sur les plans social, politique, économique, sportif et culturel.

À 16 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, la leader de l'opposition officielle, la conseillère Montgomery et le leader adjoint de l'opposition officielle pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 16 h 09,

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.03 et le réunit avec l'article 46.01, afin de procéder à l'étude de ces points puisqu'ils sont en lien.

CM19 0134**Déclaration visant à affirmer le statut de Montréal en tant que l'une des principales villes de jazz en Amérique du Nord**

Attendu que la musique jazz est l'une des formes d'expression artistique les plus importantes de l'ère contemporaine et l'ancêtre de nombreux styles musicaux populaires et savants actuels;

Attendu que l'éclosion du jazz à travers l'Amérique du Nord est indissociable du dynamisme culturel des communautés noires, incluant celles qui, depuis la fin du XIX^e siècle, ont forgé l'identité de la Petite-Bourgogne du Sud-Ouest, jadis surnommée la Harlem du Nord;

Attendu que des figures marquantes de la Petite-Bourgogne ont contribué à la réputation d'excellence du jazz de la métropole, notamment Daisy Peterson Sweeney, dont le nom a été attribué à un parc et une portion de rue de l'arrondissement du Sud-Ouest lors de la séance du comité exécutif du 6 février dernier.

Attendu qu'à la suite de la prohibition étasunienne des années 1920, de nombreux musiciens, en exode jusqu'à notre île, ont contribué à faire de Montréal une ville de musique et de plaisirs nocturnes, où le jazz régnait en maître dans les boîtes de nuit;

Attendu que Montréal a été le berceau de plusieurs grands noms de l'époque classique du jazz tels qu'Oscar Peterson et Oliver Jones;

Attendu que les musiciens montréalais n'ont jamais cessé de participer au renouvellement des formes du jazz grâce, entre autres, à des musiciens comme Joe Sealy et Reg Wilson;

Attendu que Montréal est, depuis près d'un siècle, la scène par excellence de prestations de première importance grâce à ses clubs de jazz légendaires, tels que le Rockhead's Paradise, le Bottom, le Latin Quarters, la Maison du Jazz et le Rising Sun, club fondé par Rouè-Doudou Boicel, formidable promoteur culturel ayant attiré ici des artistes de renom, comme Ray Charles, Dizzy Gillespie ou Nina Simone;

Attendu que Montréal rayonne partout à travers le monde grâce au Festival international de Jazz de Montréal qui célèbre cette année son quarantième anniversaire;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite mettre en œuvre des solutions pour pérenniser ses petites salles de spectacles et pour maintenir la diversité de ses lieux de diffusion musicale;

Il est proposé par Mme Christine Gosselin

appuyé par M. Craig Sauvé
M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - que Montréal célèbre ses artistes qui, au cours des décennies, ont contribué à forger la réputation de la métropole en tant que carrefour musical international, en plus d'écrire l'histoire du jazz à l'échelle mondiale;
- 2 - que l'apport des communautés noires, ainsi que celui des autres communautés, s'inscrive dans notre compréhension de ce que signifie le patrimoine immatériel montréalais, dont le souvenir et l'importance doivent faire l'objet de projets de commémoration;
- 3 - que la Ville reconnaisse l'importance historique des salles de spectacles alternatives, dont la présence et la pérennisation sont essentielles à l'émergence de nouvelles pratiques et mouvements artistiques phares pour Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souhaiter la bienvenue à la belle délégation d'invités pour la présentation de cette déclaration et souligne la présence des personnes suivantes : M. Oliver Jones, M. Doudou Boicel, Mme Judith Sweeney, M. Charles Biddle Jr, M. Kenneth Hemmerick, M. Harry Turnbull, M. Michael Farkas, Mme Audrey Miscioscia, M. François Martinek, M. Norman Marshall, Mme Louise Villeneuve, Mme Véronique Lemay ainsi que M. Alain Simard et les remercie pour leur présence et pour leur travail qui a contribué à aider la Ville à bien se positionner dans le domaine du jazz en Amérique du nord.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la conseillère Christine Gosselin.

La conseillère Gosselin prend la parole pour exprimer la fierté de la Ville de Montréal quant à sa position de tête en matière de jazz sur le continent nord-américain et souligne l'importance de cet apport artistique de la communauté noire qui, depuis le début du siècle, partage ce don, cette culture de la musique avec les Montréalaises et les Montréalais de toute origine et indique que cette déclaration constitue le remerciement de Montréal à toute la communauté pour ce don inestimable.

La présidente du conseil remercie la conseillère Gosselin pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole pour saluer la délégation présente au balcon pour la présentation de cette déclaration en ce mois de l'Histoire des Noirs. Il poursuit et explique la généalogie de la présence du jazz dans la métropole qui a débuté avec l'arrivée d'immigrants noirs qui ont toujours partagé leur amour pour cette musique avec leur ville d'adoption jusqu'à la naissance de ce festival, il y a 40 ans cette année, festival qui dépasse aujourd'hui toutes les frontières et qui a affiché dans ses spectacles les noms des plus grands artistes dans ce domaine. Le conseiller Corvil poursuit et souligne que l'histoire du jazz est intimement liée à l'ouverture et la tolérance qui a permis à la Ville de Montréal de se développer culturellement, et que tout cela serait impensable sans l'apport de la communauté noire à l'histoire de cette ville.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

Le conseiller Sauvé souligne l'importance de tous les grands événements reliés au jazz à Montréal et mentionne que plusieurs soirées dédiées au jazz ont eu lieu jadis dans le quartier de la Petite-Bourgogne où résidait Mme Daisy Peterson Sweeney, l'une de ses plus célèbres instigatrices. Le conseiller Sauvé remercie tous les invités présents au balcon.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sauvé pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Perez souligne qu'il est important de reconnaître officiellement l'apport du jazz à Montréal même si ce fait est reconnu mondialement, ne serait-ce que pour exprimer de vive voix aux invités présents toute la fierté et l'honneur que les membres du conseil leur portent et toute la reconnaissance qu'ils ont pour leur immense contribution.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM19 0135

Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0195;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de nommer « parc Daisy-Peterson-Sweeney », le parc situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead, en bordure du canal de Lachine, et constitué du lot 1 574 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et renommer « rue Daisy-Peterson-Sweeney » la partie de la rue De Lévis située au sud-est de la rue Rufus-Rockhead faisant partie du même lot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 11.01 qui avait été reporté.

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

À 16 h 28, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0136

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec Impérial Traitement Industriel inc. (Veolia ES Canada Services industriels inc.), pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale estimée à 515 641,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16597 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;
- 2 - d'accorder à Impérial Traitement Industriel inc. (Véolia ES Canada Services industriels inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 641,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16597 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187157002
80.01 (20.01)

CM19 0137

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec Centre du travailleur FH inc. (CG16 0106), pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité, pour une somme estimée à 346 746,99 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$ à 1 386 987,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Centre du travailleur FH inc. (CG16 0106), pour une période de 12 mois, pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité pour les employés de la Ville, majorant ainsi le montant initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$, taxes incluses, à 1 386 987,96 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186133004
80.01 (20.02)

CM19 0138

Autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 \$ à 918 167,37 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), fournisseur unique, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 \$ à 918 167,37 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833006
80.01 (20.03)

CM19 0139

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Aréo-Feu ltée pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation;

2 - d'accorder à Aréo-Feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17267 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1192645001
80.01 (20.04)

CM19 0140

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 1 880 754,16 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de contrat à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 880 754,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1185006001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0141

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture de six débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17236 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à D.M.Valve et Contrôles inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux débitmètres de conduites de 60 pouces de diamètre et quatre débitmètres des conduites de 48 pouces de diamètre pour la station de pompage McTavish, pour une période de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 305 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17236 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 15 281,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 15 281,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188148002
80.01 (20.06)

CM19 0142

Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 259 655,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17145 (2 soum., 1 non conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
- 2 - d'accorder à Distribution Glass Jet inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17145 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et années subséquentes d'un montant net de taxes de 50 000 \$ par année;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187855003
80.01 (20.07)

CM19 0143

Accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 \$ à l'École de créativité la Factory, en 2019 et 2020, pour soutenir la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles / Accorder un contrat de services professionnels pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 \$ / Approuver deux projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 \$ à l'École de créativité la Factory pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'École de créativité la Factory afin d'offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193931001
80.01 (20.08)

CM19 0144

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 2 474 405,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10286 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 474 405,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 979 524,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10286;
- 3 - d'autoriser une dépense de 197 952,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 296 928,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183775003
80.01 (20.09)

CM19 0145

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 433 572,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10285 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 433 572,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 102 748,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10285;
- 3 - d'autoriser une dépense de 110 274,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 220 549,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183775004
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0146

Accorder un contrat à L.A. Hébert ltée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 2 273 934,69 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6318 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 756 742,35 \$, taxes et incidences incluses, pour les travaux de sécurisation des falaises au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'accorder à L.A. Hébert ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 723 974,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6318;
- 3 - d'autoriser une dépense de 258 596,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 258 596,17 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188195002
80.01 (20.11)

CM19 0147

Autoriser une dépense additionnelle de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,43 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater, portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,43 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180333001
80.01 (20.12)

CM19 0148

Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 \$ à 19 447 031,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 \$, taxes incluses, afin de compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 \$ à 19 447 031,78 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187541004
80.01 (20.13)

CM19 0149

Autoriser le transfert d'un montant de 172 537,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal situé au 1441, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 \$ à 8 100 457,54 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'un montant de 172 537,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 \$ à 8 100 457,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190805001
80.01 (20.14)

CM19 0150

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils Itée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 196 097,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 196 097,15 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 152 195,10 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de surveillance durant la réalisation de travaux de modernisation et de réfection de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
- 2 - d'accorder à Stantec experts-conseils Itée / Réal-Paul Architecte inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 043 902,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17314;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196843001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0151

Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 685 635 \$ pour l'année 2019 ;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183217001
80.01 (20.16)

CM19 0152

Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018 / Approuver un projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021 / Autoriser une dépense de 481 857,36 \$, taxes incluses / Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 \$ selon les modalités décrites dans l'entente / Approuver les recommandations à ces fins

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le rapport annuel 2017-2018 signé par la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et les états financiers signés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville, dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Montréal 2015-2018. Ces rapports présentent 261 312,12 \$ de dépenses admissibles pour une aide financière totale de 195 984,09 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'entente de délégation entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal concernant la gestion du PADF du MFFP dans la région de Montréal 2018-2021;

- 3 - d'autoriser Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de l'agglomération de Montréal, à signer à titre de représentante de l'agglomération de Montréal, l'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégué.
- 4 - de mandater le SGPMRS de la Ville de Montréal à réaliser les suivis convenus dans l'entente;
- 5 - de désigner le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS comme représentant du Délégué;
- 6 - d'autoriser le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS et le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville à approuver et signer les documents de suivi exigés dans l'entente;
- 7 - d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une aide financière totale de 330 000 \$ selon les modalités décrites au projet d'entente;
- 8 - d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 481 857,36 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188144001
80.01 (20.17)

CM19 0153

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, pour l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188207001
80.01 (20.18)

CM19 0154

Accorder un soutien financier de 68 500 \$, plus taxes, et de 27 010 \$, en nature, au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal / Approuver un projet d'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. (CG17 0274), majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 \$ à 528 500 \$, plus taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 68 500 \$, plus taxes, et de 27 010 \$, en nature, au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. (CG17 0274), majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 \$ à 528 500 \$, plus taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183983001
80.01 (20.19)

CM19 0155

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 555 000 \$ à l'organisme Esplanade, pour une durée de 3 ans (2019 à 2021), afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 555 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Esplanade afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185008002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0156

Accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197952001
80.01 (20.21)

CM19 0157

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques - Dépense totale de 773 592,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17090 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 709 126,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 660,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17090;
- 3 - d'autoriser une dépense de 64 466,02 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188097001
80.01 (20.22)

CM19 0158

Accorder un contrat à Procova inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 853 075,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10283 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de totale de 1 853 075,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 467 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10283;
- 3 - d'autoriser une dépenses de 229 720,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 91 888,02 \$, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197100001
80.01 (20.23)

CM19 0159

Autoriser la modification de la date de fin des travaux visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame, au 31 juillet 2019, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (CE16 0483) / Approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (CG16 0483) visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame, afin de reporter la date limite d'exécution des travaux au 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

1197862001
80.01 (20.24)

CM19 0160

Accorder un soutien financier de 450 000 \$ à PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$, à PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188104001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.26)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Arsenal / Thibault et associés pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds - Dépense totale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, L'Arsenal / Thibault et associés, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17384 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.27)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5913 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2021 à 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de totale 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 3 - d'accorder à SUEZ Canada Waste Services inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 772 729,67 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5913;

- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour une période de 60 mois, tel qu'indiqué dans l'aspect financier au volet d'exploitation-entretien;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.28)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10261 (1 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$, avant taxes, à compter de l'année 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 5 798 707 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 387 000 \$, taxes incluses, pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Allen Entrepreneur Général inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 658 044,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10261;
- 4- d'autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$ avant taxes à compter de l'année 2022;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.29)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV - Dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP18088-175057-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes incluses, comprenant une somme de 748 552,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une somme de 187 138,17 \$, à titre de budget de variation de quantités ainsi qu'une somme de 200 000 \$, à titre de budget d'incidences pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 742 763,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18088-175057-C ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.30)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal ;
- 3 - d'accorder les contrats par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17304:

| <u>Contrat</u> | <u>Firme</u> | <u>Montant du contrat (taxes incluses)</u> |
|-----------------------|-----------------------------------|---|
| #1 | <i>SNC-Lavalin inc.</i> | 7 122 722,87 \$ |
| # 2 | <i>Axor Experts-Conseils inc.</i> | 8 490 064,43 \$ |

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 17 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 février 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 février 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rossi et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, MME KARINE BOIVIN-ROY ET DU LEADER ADJOINT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. FRANCESCO MIELE À L'EFFET QUE LE CONSEIL SE TRANSFORME EN COMITÉ PLÉNIER, LE MARDI 26 FÉVRIER 2019, AFIN DE POURSUIVRE L'ÉTUDE DE L'ARTICLE 80.01 (20.27) :

M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rossi et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, MME KARINE BOIVIN-ROY ET DU LEADER ADJOINT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. FRANCESCO MIELE À L'EFFET QUE LE CONSEIL SE TRANSFORME EN COMITÉ PLÉNIER, LE MARDI 26 FÉVRIER 2019, AFIN DE POURSUIVRE L'ÉTUDE DE L'ARTICLE 80.01 (20.27) :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débiter avec la période de questions du public, elle souligne présence au balcon de Mme Evelynne Veschambre, mairesse de la Ville de Limeray, du département d'Indre-et-Loire dans la région du Centre-Val de Loire en France, accompagné de son conjoint Jacques et leur souhaite la bienvenue.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous forment des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-------------------------|--|---|
| M. Pierre Pagé | M. Éric Alan Caldwell | Demande un moratoire sur le programme de mise à niveau de l'éclairage au DEL des lampadaires de rues et souhaite une consultation des citoyennes et citoyens dans ce dossier pour garantir la sécurité, la qualité de vie dans les quartiers et la bonne gestion des fonds publics Dépôt de documents |
| Mme Nicole Viau | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv ) | Demande   l'Administration de consid rer l'option de d velopper le terrain public dans le secteur du Havre en y construisant des logements communautaires et abordables / Souhaite une rencontre avec la mairesse de Montr al, Mme Val rie Plante, et le pr sident du comit  ex cutif, M. Benoit Dorais, pour discuter des possibilit s   cet effet |
| M. Patrick Cary-Barnard | Mme Val rie Plante (M. Luc Ferrandez) | Sugg re   l'Administration d'imposer une r serve fonci re sur les terrains du secteur du bois d'Anjou afin de l'acqu rir pour y construire un grand parc nature dans l'Est de Montr al |
| M. Luc Forget | M. Jean-Fran ois Parenteau | D ploire la pi tre qualit  du d neigement des d barcad res pour les personnes   mobilit  r duite – demande qu'une attention particuli re soit accord e   ces espaces lors du d neigement / Souhaite que la nouvelle Politique du d neigement puisse inclure la liste des endroits sp cifiques   d neiger et qu'un  ch ancier soit fix  pour le d neigement de ces espaces |
| M. Dimitrios Metaxas | Mme Val rie Plante (M. Luc Ferrandez) | D ploire la signalisation unilingue fran aise aux abords du chemin Camililen-Houde  tant donn  que le conducteur impliqu  dans l'accident qui a caus  la mort du cycliste lors d'un virage non autoris   tait un touriste de la Californie – demande que la signalisation soit affich e dans les deux langues pour  viter d'autres accidents dans ce secteur |
| Mme Linda Gauthier | Mme Val rie Plante (M. Jean-Fran ois Parenteau) | Demande de r duire le temps d'attente pour le d neigement des d barcad res utilis s par les personnes   mobilit  r duite dans la nouvelle Politique du d neigement afin de prioriser les acc s le plus rapidement possible / Accessibilit  aux arr ts d'autobus lors de chutes de neige pour les personnes   mobilit  r duite |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------------|---|--|
| M. Khalil Abouahdelmajd | Mme Valérie Plante (M. Alex Norris) | Déplore la décision de l'Administration de refuser le port de caméras portatives par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Demande si la mairesse reviendra sur sa décision |
| M. Laurent Morissette | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Favoriser l'inclusion en employabilité pour les personnes à mobilité réduite ou vivant avec un handicap – actions concrètes souhaitées |
| M. Jean-Pierre Szaraz | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (M. Jean-François Parenteau) | La piètre qualité du déneigement des trottoirs cet hiver amène le citoyen à questionner la vision de l'Administration en ce qui a trait à la sécurité et le confort des piétons en autorisant l'élargissement des trottoirs de la rue Sainte-Catherine et du square Phillips dans le cadre des travaux de réfection / Garanties que les objectifs seront atteints en matière de déneigement |
| Mme Marie-Claire Mayeres | Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) | Prendre des mesures immédiates en fiscalité pour protéger les citoyennes et les citoyens à faible revenu contre les hausses de taxes foncières à la suite du dépôt du nouveau rôle foncier – faire des représentations auprès du ministère des Finances du Québec afin d'élargir les programmes de subvention aux personnes âgées ainsi qu'auprès du ministère des Affaires municipales de l'Habitation du Québec pour évaluer la faisabilité d'un programme volontaire pour les propriétaires d'immeubles de 5 logements et moins en difficulté avec diverses mesures / Remercie l'Administration pour la mise en place d'un processus de consultation pré-budgétaire |
| Mme Marie Turcotte | M. Jean-François Parenteau | Demande l'ajout d'une clause spécifique de pénalité aux contrats de déneigement afin que les entrepreneurs puissent déneiger adéquatement les débarcadères utilisés par les personnes à mobilité réduite – consultation des usagers souhaitée afin d'améliorer ce service / Propose sa collaboration pour la rédaction de la clause dédiée aux entrepreneurs Dépôt de document |
| Mme Sonja Susnjar | Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | État de la situation en ce qui concerne la volonté de l'Administration de revoir le droit d'initiative ou référendum / Demande de conserver cette démarche qui donne une voix aux citoyens et qui constitue le respect de la démocratie |
| Mme Carine Emmeline Lesling | Mme Valérie Plante (Mme Anne-Marie Sigouin) | Projet à Nous La Malting – sommes prévues au budget pour ce projet et mise en réserve du terrain / Participation de la Ville requise pour mener à bien ce projet |
| M. Yves Daoust | Mme Cathy Wong (M. François Limoges) | Le citoyen veut savoir si les prochaines séances de la Commission de la présidence du conseil seront webdiffusées / Publication des résultats de la consultation-sondage sur la satisfaction citoyenne souhaitée |
| M. Laurian Ionita | Mme Valérie Plante (Mme Rosanie Filato) (M. Francesco Miele) | Demande l'abolition de la consommation du cannabis sur le territoire de la Ville de Montréal / Si la Ville de Montréal prendra des actions afin d'interdire la consommation du cannabis sur le territoire montréalais |

À 20 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin Roy

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|--|
| M. Éric Allen Jr | M. Jean-François Parenteau | Options étudiées par la Ville pour la construction d'un centre de tri dans l'Est de Montréal / Souhaite connaître les autres sites qui sont à l'étude |
| Mme Shannon Franssen | Mme Valérie Plante (Mme Anne-Marie Sigouin) | Projet à Nous La Malting – appui de la Ville demandé et si la Ville a l'intention de faire l'acquisition du terrain / Réitère la demande de soutien de la ville-centre |
| Mme Lynda Khelil | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | Plan 2018-2021 en matière de profilage racial du SPVM – écoute de l'Administration afin d'améliorer le plan existant / Que le SPVM rende publiques les données brutes sur l'interpellation |
| M. Frederick Burrill | Mme Valérie Plante (Mme Anne-Marie Sigouin) | Projet à Nous La Malting – souhaite l'implication de la Ville afin que ce projet préserve sa vocation sociale et communautaire / Mesures afin d'empêcher les promoteurs privés d'acquérir le terrain |
| M. Jean Duval | Mme Valérie Plante (M. Alex Norris) | Conclusions du SPVM dans le dossier du port des caméras portatives par les policiers et rapport soumis aux membres du conseil municipal / Frais encourus dans la poursuite contre la mairesse et la Ville de Montréal dans le dossier de la Formule E vs le dossier des caméras portatives et dépenses encourues |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité propose aux membres de suspendre le débat en cours sur les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) et d'appeler les articles 51.01 à 51.03 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence des invités au balcon. Il propose également de devancer l'étude de la motion inscrite à l'article 65.02 et par la suite de reprendre le débat sur les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30).

La proposition est agréée.

CM19 0161

Nominations de membres au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Marie-Josée Parent à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans, en remplacement de Mme Christine Gosselin;
- 2- de nommer Mme Gina Tremblay à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans, en remplacement de Mme Nathalie Maillé;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1188021003

CM19 0162

Nomination de membre au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Aranzazu Recalde à titre de membre au Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, à compter de février 2019 se terminant en février 2022, en remplacement de Mme Coline Camier;
- 2- de remercier Mme Camier pour sa contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1197968001

CM19 0163**Nomination de membre et renouvellement de mandat au Conseil jeunesse de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Xiya Ma, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de 3 ans, se terminant en avril 2022;
- 2- de nommer M. Rizwan Ahmad Khan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, se terminant en mars 2022, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzani;
- 3- de remercier Mme El-Ouazzani pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1197181001

À 20 h 43, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 65.02, tel que convenu.

Article 65.02**Motion de l'opposition officielle pour garantir des déplacements sécuritaires et faciles pour tous pendant l'hiver et pour assurer l'accessibilité universelle**

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée en 2011 d'une Politique municipale d'accessibilité universelle dans laquelle elle s'engageait, entre autres, à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en oeuvre des diverses activités municipales;

Attendu que la Ville de Montréal a tenu une consultation publique en octobre et novembre 2018 portant sur son prochain *Plan d'action en accessibilité universelle 2019-2020*, qui sera dévoilé en mars 2019;

Attendu que plus de 218 000 Montréalais et Montréalaises présentent une incapacité liée à la mobilité et qu'en raison des tendances démographiques, ce nombre augmentera au cours des prochaines années;

Attendu que la Politique de déneigement de la Ville de Montréal stipule que :

Pendant ou immédiatement après les opérations de déblaiement, la neige accumulée dans les zones de stationnement et les débarcadères pour personnes à mobilité réduite identifiés par de la signalisation permanente est délogée de façon telle à permettre un accès facile et sécuritaire.

Attendu que selon les résultats d'un sondage mené entre décembre 2017 et février 2018 par l'organisme Ex Aequo, 53,75 % des répondants étaient très insatisfaits du déneigement du débarcadère qu'ils utilisent; que si l'on combine les deux niveaux d'insatisfaction, soit « Très insatisfait » et « Plutôt insatisfait », on obtient un taux d'insatisfaction de 70 % et que la majorité des répondants étaient critiques envers le déneigement des intersections et des bateaux-pavés;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et que l'article 61.3. de ladite loi prévoit que:

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Benoit Langevin

- 1- que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale d'intégrer systématiquement dans les sommaires décisionnels attribuant des contrats de déneigement une section sur l'accessibilité universelle;
- 2- que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale de s'assurer que les normes d'accessibilité universelle soient clairement inscrites dans tous les nouveaux devis des contrats de déneigement;
- 3- que lesdites normes prévoient nécessairement, sans s'y limiter, l'obligation de déneiger les débarcadères pour personnes à mobilité réduite sur toute leur longueur en même temps que les trottoirs adjacents et jusqu'en bordure de rue, sans pousser la neige devant le débarcadère, de même que le déblaiement complet des bateaux-pavés, de manière à ce que le travail effectué garantisse des déplacements hivernaux sécuritaires et faciles pour tous, y compris les utilisateurs d'aides à la mobilité.

Un débat s'engage.

À 20 h 45, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- d'ajouter un « Attendu » avant le 1^{er} « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que l'accessibilité universelle est une très grande priorité en déneigement, tout comme les hôpitaux, les accès aux transports collectifs, les écoles et les grandes artères »;

- de remplacer le texte du 4^e « Attendu » par le suivant :

« Attendu que la Politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en 2015 prévoit l'atteinte de normes minimales de service, en matière d'accessibilité universelle; et que les arrondissements ont la flexibilité d'offrir un service additionnel.

La Politique stipule que :

Les rayons de trottoirs doivent être dégagés lors des opérations de déblaiement.
Pendant ou immédiatement après les opérations de déblaiement, la neige accumulée dans les zones de stationnement et les débarcadères pour personnes à mobilité réduite identifiés par de la signalisation permanente est dégagée de façon telle à permettre un accès facile et sécuritaire ».

- d'ajouter les 7^e, 8^e et 9^e « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que le respect de la Politique de déneigement fait partie des obligations contractuelles des entrepreneurs en déneigement, et qu'en addition, des normes contractuelles spécifiques à l'accessibilité universelle en ce qui a trait au déblaiement des trottoirs et des débarcadères, à l'épandage des trottoirs ainsi qu'au dégagement complet des rayons et des intersections, sont intégrées aux devis avec les résultats attendus;

Attendu que le Plan d'action en accessibilité universelle 2019-2020 prévoit déjà une révision et une bonification des normes de service en accessibilité universelle, à intégrer à la nouvelle Politique de déneigement à venir en 2019;

Attendu que certains arrondissements, comme le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie, ont conclu des ententes avec des organismes pour offrir aux personnes à mobilité réduite un service bonifié et sur mesure; service apprécié qui pourrait facilement être étendu à l'ensemble des arrondissements ».

- de remplacer les 1^{er} et 2^e paragraphes du « Résolu » par les suivants :

« que la nouvelle Politique du déneigement à venir en 2019 prévoit un rehaussement du niveau de service dans les normes d'accessibilité universelle afin d'assurer, en tout temps, la sécurité des déplacements pour les personnes à mobilité réduite en période hivernale, autant sur le domaine public que privé;

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale de s'assurer que les normes d'accessibilité universelle continuent d'être clairement inscrites dans tous les nouveaux devis des contrats de déneigement »;

- de retirer les mots « ...les dites normes prévoient nécessairement, sans s'y limiter...» au paragraphe 3 du « Résolu » et de les remplacer par les mots suivants : « qu'une attention particulière soit portée à l'application par les équipes internes et externes de déneigement de ces normes figurant aux contrats actuels et à venir, notamment,...».

À 20 h 56, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande au vice-président du conseil, M. Sterling Downey, de suspendre les travaux afin de permettre à ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Parenteau et du leader de la majorité.

À 20 h 57, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 06, le conseil reprend ses travaux.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole et indique que sa formation politique souhaiterait obtenir un délai supplémentaire pour étudier la proposition de M. Parenteau et du leader de la majorité. Il propose de suspendre les travaux de nouveau ou de reporter l'étude de cette motion à une phase ultérieure.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'il y a consentement à l'effet de reporter l'étude de cette motion à une phase ultérieure et de poursuivre l'étude des articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

À 21 h 08, le conseil reporte l'étude de l'article 65.02 à une phase ultérieure.

À 21 h 09, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30), tel que convenu.

Article 80.01 (20.26) (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Arsenal / Thibault et associés pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds - Dépense totale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

À 21 h 13, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.27).

Article 80.01 (20.27) (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5913 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2021 à 2026

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement à l'article 80.01 (20.27) en y retirant les paragraphes 1 à 4 du « Résolu » en les remplaçant par le suivant :

« que le conseil municipal mandate la vérificatrice générale de faire enquête sur la gestion du projet du CTMO de Saint-Laurent et le projet des cinq centres de traitement des matières organiques afin de donner l'heure juste à la population montréalaise, tel que le prévoit l'article 107.12 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ».

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir pris en délibéré l'amendement des conseillers Miele et DeSousa, le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, le juge irrecevable eu égard aux termes de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.27).

À 21 h 35, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Francesco Miele

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et indique qu'il n'y a pas de consentement unanime sur la proposition de retour au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de retourner l'article 80.01 (20.27) au comité exécutif pour plus ample étude.

La présidente du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif de l'article 80.01 (20.27) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23
Contre : 32

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet de retourner l'article 80.01 (20.27) au comité exécutif pour plus ample étude rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.27).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par M. Francesco Miele

de reporter à une phase ultérieure l'étude de l'article 80.01 (20.27), conformément au 2^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et de convoquer les services concernés en comité plénier, conformément à l'article 113 dudit règlement, le mardi 26 février 2019.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique que le conseiller Rotrand a formulé deux demandes différentes à l'intérieur d'une même proposition, à savoir, de reporter l'étude de ce dossier à une phase ultérieure et de convoquer les services concernés en comité plénier. Il demande au conseiller Rotrand de préciser ses intentions.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la proposition du conseiller Rotrand.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il puisse reformuler sa proposition pour le bénéfice de l'assemblée.

Le conseiller Rotrand prend la parole et indique que sa proposition initiale était très claire, soit de reporter à une phase ultérieure l'étude de l'article 80.01 (20.27) et de convoquer les services concernés en comité plénier, le mardi 26 février 2019. Cependant, le conseiller Rotrand comprend, après un complément d'information donné par le greffier, qu'il ne peut jumeler deux demandes dans la même proposition. Il propose donc, de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.27) à une phase ultérieure.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas de consentement unanime sur la proposition de report de l'article à une phase ultérieure.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Sylvain Ouellet

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.27) à une phase ultérieure.

La présidente du conseil met aux voix la proposition à l'effet de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.27) à une phase ultérieure et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23
Contre : 34

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.27) à une phase ultérieure rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (20.27).

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil se transforme en comité plénier, le mardi 26 février 2019, afin de poursuivre l'étude de l'article 80.01 (20.27), conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier, le mardi 26 février 2019, afin de poursuivre l'étude de l'article 80.01 (20.27).

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier, le mardi 26 février 2019, afin de poursuivre l'étude de l'article 80.01 (20.27).

Avant de procéder au vote enregistré, le conseiller Marvin Rotrand demande à la présidente du conseil de reconnaître son droit de parole puisqu'il était déjà inscrit au tableau et souhaite intervenir sur la motion de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy et du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele. La présidente du conseil lui cède la parole.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil demande à la leader de l'opposition officielle d'indiquer qui présiderait le comité plénier et quelle en serait la durée maximale afin que la proposition soit complète et conforme, en vertu de l'article 113 dudit règlement.

La leader de l'opposition officielle désignerait le conseiller Michel Bissonnet, à titre de président, et le comité plénier aurait une durée maximale de 90 minutes.

La présidente du conseil fait un bref rappel, à savoir qu'un vote à main levée a été demandé par le leader de la majorité et que la leader de l'opposition officielle a demandé un vote enregistré. La présidente du conseil demande au greffier de procéder l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (34)

Ouverture des portes: Le conseiller Luc Ferrandez entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 23
Contre : 35

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier, le mardi 26 février 2019, afin de poursuivre l'étude de l'article 80.01 (20.27) rejetée à la majorité des voix.

Article 80.01 (20.28) (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10261 (1 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$, avant taxes, à compter de l'année 2022

Article 80.01 (20.29) (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV - Dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP18088-175057-C (2 soum.)

Le débat se poursuit.

Article 80.01 (20.30) (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)

Le débat se poursuit.

À 22 h 06, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 26 février 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 février 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 février 2019, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Effie Giannou, M. Peter McQueen et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais, Mme Sue Montgomery, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.27) :

M. Benoit Dorais, Mme Sue Montgomery, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.27) :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil informe les membres qu'un sondage portant sur leurs besoins en matière de conciliation famille-travail leur sera envoyé. La présidente du conseil mentionne que ce sondage s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations qui émanent de l'Avis du Conseil des Montréalaises sur la conciliation famille-travail des élus.es et que c'est le Bureau de la présidence du conseil qui coordonne sa mise en œuvre en collaboration avec les conseillères Suzie Miron et Laurence Lavigne Lalonde.

Par ailleurs, la présidente du conseil mentionne qu'un 2^e sondage sera transmis aux secrétaires d'arrondissements afin de recenser les mesures en place et les bonnes pratiques en matière de conciliation famille-travail des élus.es et, également les services qui sont offerts dans les arrondissements pour encourager la participation citoyenne.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| M. Alain Desgagné | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | Déneigement inadéquat de trottoirs et puisards obstrués |

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, soulève une question de règlement indiquant que le conseiller Parenteau a interpellé un autre membre du conseil lors de son intervention, ce qui n'est pas permis.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de règlement du leader adjoint de l'opposition officielle et invite le prochain citoyen à poser sa question en salle du conseil.

| | | |
|-------------------|---|--|
| M. Michel Labelle | M. Luc Ferrandez (M. Éric Alan Caldwell) (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | Le citoyen souhaite soumettre au conseiller Ferrandez les documents obtenus via l'accès à l'information concernant le projet PP-2015-001 (Cap Saint-Jacques) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et il aimerait connaître les mesures qui seront prises par le Service des Grands parcs afin de s'assurer que la réglementation en vigueur sera respectée et que les intérêts des citoyens seront protégés / Réponse obtenue du contrôleur général de la Ville en date du 30 juin 2018 ne concorde pas avec les informations obtenues – soumettre à nouveau le dossier au contrôleur général à la suite des nouvelles informations disponibles Dépôt de document confidentiel |
|-------------------|---|--|

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 43. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de règlement indiquant que M. Labelle a déposé des documents de nature confidentielle au personnel de la Ville et il comprend qu'en remettant ces documents cela constitue un dépôt formel et qu'ils deviennent automatiquement de nature publique et accessibles aux élus.es, notamment. Le conseiller Rotrand souhaite connaître de quelle manière les documents seront traités par le greffier de la Ville.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Caldwell prend la parole et indique que le citoyen a déposé ces documents à l'intention du conseiller Ferrandez. Le conseiller demande à la présidente du conseil d'apporter des précisions quant à la nature des documents déposés et la façon dont ils seront traités.

La présidente du conseil fera les vérifications appropriées et reviendra avec une réponse au cours de l'assemblée.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|---|
| Mme Karine Boivin-Roy | Mme Valérie Plante | Position de la Ville en ce qui a trait à la possibilité pour Montréal de se soustraire du projet de loi 2 qui resserre l'encadrement du cannabis en obtenant une dérogation auprès du gouvernement du Québec et se demande jusqu'à quel point l'entente Réflexe Montréal est encore une réalité avec le nouveau gouvernement / Advenant un refus, Montréal fera-t-elle fi du projet de loi 2? |
| M. Luis Miranda | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | Volume (pourcentage) de la neige tombée le 18 novembre 2018 qui est restée au sol, qui a fondu, tout en prenant en considération la neige ramassée dernièrement / Rétablir les faits |
| M. Richard Deschamps | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé) | Le conseiller Deschamps relate l'expérience vécue par un citoyen de l'arrondissement de LaSalle à la suite d'une attente de plus de 30 minutes de l'autobus du circuit 110 – réponse de l'Administration souhaitée |

À 10 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|----------------------------|--|
| M. Marvin Rotrand | M. Jean-François Parenteau | Article 80.01 (20.27) de l'ordre du jour – clarifications demandées relativement à l'intervention du conseiller Parenteau dans les médias concernant les revenus sur la vente des produits de compost qui sera fabriqué dans cette usine / La Ville a-t-elle fait les vérifications appropriées avant d'accorder le contrat à la cie SUEZ Canada Waste Services étant donné qu'elle fait l'objet de poursuites aux États-Unis? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| M. Francesco Miele | Mme Valérie Plante (Mme Rosanie Filato) (M. Sylvain Ouellet) | La Ville envisage-t-elle d'annuler l'appel d'offres valide jusqu'au 14 mars 2019 à la suite du dépôt d'un rapport du Bureau de l'inspecteur général concernant le complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont / Réitère l'annulation de l'appel d'offres puisque le lien de confiance a été brisé |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 08.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, apporte des clarifications à la suite de la question posée par le conseiller Rotrand après la période de questions du public quant à la nature des documents déposés par M. Michael Labelle. La présidente du conseil indique que le fait de déposer un document au conseil municipal le rend public, mais, en ce qui a trait aux documents de M. Labelle, ce dernier a clairement mentionné qu'ils étaient destinés au conseiller Luc Ferrandez et, après vérifications des documents par le greffier, ces documents contiennent effectivement des informations personnelles et privées. De ce fait, la présidente du conseil accepte qu'ils demeurent de nature confidentielle.

Le conseiller Rotrand prend la parole et souhaite obtenir l'assurance que cette situation ne créera pas de précédent. La présidente du conseil confirme qu'elle fera preuve de vigilance.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 15, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30).

CM19 0164 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Arsenal / Thibault et associés pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds - Dépense totale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

1194922001
80.01 (20.26)

À 10 h 16, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.27).

CM19 0165 (suite)**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5913 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2021 à 2026

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.27), conformément à l'article 111 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

Vote en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Deschamps et Zarac (35)

Vote contre : Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (21)

Ouverture des portes : Le conseiller Luc Ferrandez entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat : En faveur : 36
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (20.27) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1185951002 (20.27)

CM19 0166 (suite)**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10261 (1 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$, avant taxes, à compter de l'année 2022

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1184474003
80.01 (20.28)

CM19 0167 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV - Dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP18088-175057-C (2 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197526002
80.01 (20.29)

CM19 0168 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1185249004
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.33) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0169

Autoriser une dépense additionnelle de 785 474,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer une première prolongation de contrat avec la firme K+S Sel Windsor ltée (CG16 0521), pour une période de douze mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 646 551,23 \$ à 2 432 026,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 785 474,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première prolongation de contrat pour une période de douze mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Ltée (CG16 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 646 551,23 \$ à 2 432 026,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198147001
80.01 (20.31)

CM19 0170

Autoriser une dépense additionnelle de 152 968,02 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour une période d'une année, soit du 21 mars 2019 au 20 mars 2020, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293 et CE18 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 444 196,26 \$ à 597 164,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 152 968,02 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 21 mars 2019 au 20 mars 2010, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293 et C18 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 444 196,26 \$ à 597 164,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198034004
80.01 (20.32)

CM19 0171

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, pour une somme maximale de 1 182 997,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 (4 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solotech inc., le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 182 997,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17351 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188113001
80.01 (20.33)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0172

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités donnant droit à une subvention évaluée à 50 000 \$ pour consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet intitulé: *Consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion* ;

- 2 - que la Ville de Montréal s'engage à mener les activités suivantes, dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
- constitution d'une base de données opérationnelles
 - création de tableaux de bord de gestion des actifs
 - élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action sur trois ans des activités d'entretien en fonction de l'état/risque/coûts
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention relatifs à ce programme, pour et au nom de la Ville;
- 4 - de consacrer 91 850 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

1198257001
80.01 (30.01)

CM19 0173

Autoriser une appropriation de 345 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation de 345 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| Direction | Division | Réserve de voirie locale | Réserve de voirie agglomération | Total |
|------------------------------------|--|--------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Gestion du portefeuille de projets | Grands projets partenaires | - \$ | 125 000 \$ | 125 000 \$ |
| | | - \$ | 160 000 \$ | 160 000 \$ |
| | | | 60 000 \$ | 60 000 \$ |
| | Complexe Turcot Ligne Bleue Pont Samuel-De-Champlain | - \$ | | |
| Total | | - \$ | 345 000 \$ | 345 000 \$ |

Adopté à l'unanimité.

1193827001
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0174

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1182891004
80.01 (42.01)

CM19 0175

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183251001
80.01 (42.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0176

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0165;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 150 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer les lettres d'acceptation des travaux à cet effet pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187231088

CM19 0177

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 4 552 583,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409410 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0170;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 174 439,29 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 798 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409410;
- 3- d'autoriser une dépense de 378 143,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187231074

CM19 0178

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 297 490,78 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0172;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres, pour une somme maximale de 297 490,78 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186745001

CM19 0179

Autoriser la cession de contrat de Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte et la Ville de Montréal, à titre d'intervenant, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres (CM17 0454) / Approuver un projet de cession de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0173;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession de contrat de Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte (CM17 0454);
- 2- d'approuver le projet de cession de contrat entre les deux firmes, ci-haut mentionnées, auquel intervient la Ville de Montréal, selon les termes et conditions stipulés au projet de cession.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1188175001

CM19 0180

Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000 \$, exempte de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0175;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000 \$, exempte de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197271001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0181

Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture des bacs pour la collecte des résidus alimentaires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 699 163 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17416 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0206;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de bacs pour la collecte des résidus alimentaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 699 163 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17416 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1195308001

CM19 0182

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 8 849 417,86 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441021 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0212;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 079 361,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 700 561,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441021 ;

- 3 - d'autoriser une dépense de 770 056,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187231079

CM19 0183

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 956 169,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 776 169,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441214;
- 3- d'autoriser une dépense de 677 617 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187231083

CM19 0184

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 9 363 833,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441023 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0220;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 565 576,17 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 982 576,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441023 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 798 257,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187231094

CM19 0185

Accorder un contrat à Axe construction inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 316 862,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5993 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0222;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 316 862,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc St-Georges situé au 13050, rue Prince Albert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 007 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5993;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1190652001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0186

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 418 675 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0233;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 418 675 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1188176001

CM19 0187

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0238;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble;
- 2 - d'autoriser à cet effet un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2019 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1194970002

CM19 0188

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0241;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1191508001

CM19 0189

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 310 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 20^e édition de Montréal en Lumière 2019 / Approuver un projet de convention de soutien financier et un projet de protocole de soutien technique à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Montréal en lumière inc. pour soutenir la 20^e édition du Festival Montréal en lumière 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de protocole de soutien technique avec Festival Montréal en lumières inc. estimé à 310 000 \$ pour la tenue de cet événement, selon les termes et conditions stipulés au projet de protocole;
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Festival Montréal en lumière 2019 »;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1191508002

CM19 0190

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et *United Irish Societies of Montréal inc.* pour la présentation du défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2019, 2020 et 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0242;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme *United Irish societies of Montréal Inc.* pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick pour les éditions 2019-2020 et 2021;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente - soutien financier et technique estimé à 150 000 \$ pour le défilé de la Saint-Patrick pour les éditions 2019-2020 et 2021;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1197883002

Article 20.16

Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc. / Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original

Retiré – Voir article 3.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0191

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au parc Lalancette, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 746 712,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17134 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0283;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 746 712,32 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée au parc Lalancette, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant un montant de 86 899,54 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et un montant de 80 482,50 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 2 - d'accorder aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 579 330,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17134;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188091002

CM19 0192

Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco inc. (CM18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600 \$ à 27 797 412,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0296;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, situé au 4777, rue Pierre-de-Coubertin dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco inc. (CM18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600 \$ à 27 797 412,50 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 23, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1194362001

CM19 0193

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 \$, taxes incluses, pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme, dans le cadre du contrat accordé à Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. (CM14 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 268 323,12 \$ à 3 718 081,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification #3 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme, situé au 4777 boulevard Pierre-de-Coubertin;

2 - d'approuver un projet de convention de modification # 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. (CM14 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 268 323,12 \$ à 3 718 081,25 \$, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1194362002

CM19 0194

Autoriser la prolongation du contrat avec Les Équipements Colpron inc. (CA16 290196) pour la location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement, pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 1^{er} août 2019 et le 1^{er} août 2020, pour une somme maximale de 214 981,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 644 944,21 \$ à 859 925,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres 16-15397

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0274;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de prolongation pour une durée de quatre mois et demi, soit du 1^{er} août 2019 au 1^{er} août 2020, prévue au contrat accordé à Les Équipements Colpron inc. (CA16 290196) pour la location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement, et d'autoriser une dépense additionnelle de 214 981,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 644 944,21 \$ à 859 925,61 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1198034002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0195**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV inc., anciennement Les Consultants S.M. inc., (2 240 517,83 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (3 102 832,62 \$, taxes incluses), pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation - Appel d'offres public 18-17101 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0285;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation;
- 3- d'accorder les contrats aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17101;

| Firme | Montant maximal (taxes incluses) |
|-----------------|---|
| FNX-INNOV inc. | 2 240 517,83 \$ |
| WSP Canada inc. | 3 102 832,62 \$ |

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell dépose une copie du jugement de la Cour supérieure confirmant que tous les contrats intervenus avec Les Consultants S.M. inc. seront désormais exécutés par FNX-Innov inc. à la suite de l'achat de Les Consultants S.M. inc. par FNX-Innov inc.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1182968018

CM19 0196**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (fournisseur unique), pour une somme maximale de 9 656 175 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0272;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure une entente, d'une durée de 32 mois, pour la fourniture sur demande de l'insecticide TreeAzin utilisé contre l'agrile du frêne;
- 3 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Lallemand \ BIOFOREST un contrat de gré à gré à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 656 175 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 décembre 2018;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du règlement d'emprunt de compétence locale (17-072) Plan de gestion de la forêt urbaine, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1186628001

CM19 0197

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 110 500 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441111 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0279;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 745 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 655 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441111;
- 4- d'autoriser une dépense de 365 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187231071

CM19 0198

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à K.F. Construction inc. pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 31 042 341,65 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5969 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0281;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction du nouveau bâtiment abritant l'Insectarium de Montréal situé au 4581, rue Sherbrooke Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 27 537 777,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5969;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 753 777,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 750 786,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187036001

CM19 0199

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1^{er} janvier 2019 - Approuver le projet d'une nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581,96 \$, taxes incluses, à cet effet - Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes - Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 \$ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1^{er} janvier 2019;
- 3- d'approuver un nouveau projet d'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581,96 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 5- d'autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 \$ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1184368006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0200

Approuver la programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0182;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'attester que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux révisée jointe au dossier décisionnel comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198020001

CM19 0201

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0183;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2019-2020 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 299 125,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1194784001

CM19 0202

Autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0188;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180890003

CM19 0203

Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne / Mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018;
- 2- de mandater le Service de la culture afin de conclure une entente avec l'organisme Ré:Sonne dont le montant sera payé à part égale par les arrondissements et, mandater le Service de la culture afin de négocier une nouvelle entente pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1196868001

CM19 0204**Abroger la résolution CM19 0082 / Approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool, de 3 h à 6 h, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche, le 3 mars 2019**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0244;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM19 0082;
- 2- d'approuver la liste modifiée des établissements commerciaux, identifiés dans le tableau ci-dessous, et autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool, le 3 mars 2019, de 3 h à 6 h, dans le cadre de l'événement « Nuit blanche », afin qu'elle concorde avec l'information inscrite à la Régie des courses, des alcools et des jeux (RACJ) :

| Raison sociale | Adresse | Numéro de permis | Description local | Capacité |
|---|---|------------------|-----------------------|----------|
| 9362-7222 Québec inc. | 1738 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6 | 9864893004 | 1 ^{er} étage | 180 |
| 9209-0752 Québec inc. | 403 rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1N5 | 9202201003 | 1 ^{er} étage | 201 |
| | | 9339003003 | Sous-sol | 181 |
| 9335-0130 Québec inc. | 1567 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3 | 9896879001 | 1 ^{er} étage | 54 |
| | | 9896887001 | Mezzanine | 66 |
| 9099-6034 Québec inc. | 1660 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6 | 9491374001 | 1 ^{er} étage | 74 |
| | | 9510520001 | 1 ^{er} étage | 70 |
| | | 9652595001 | 2 ^e étage | 48 |
| LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC. | 1741 et 1749 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 | 9661505003 | 1 ^{er} étage | 151 |
| 9044-2682 Québec inc. | 1627 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3 | 9404682001 | 1 ^{er} étage | 92 |
| 9141-3757 Québec inc. | 1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 | 705335001 | Sous-sol | 155 |
| | | 9603515005 | Sous-sol | 91 |
| 9141-3757 Québec inc. | 1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 | 705335001 | Sous-sol | 155 |
| | | 9603515005 | Sous-sol | 91 |
| 9337-6614 Québec inc. | 2031 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K8 | 9895582003 | 2 ^e étage | 188 |
| 2630-2240 Québec inc. | 1649, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4 | 9772922002 | 1 ^{er} étage | 98 |
| | | 9772930001 | 1 ^{er} étage | 80 |
| 9372-8624 Québec inc. | 2040, rue St-Denis Montréal Québec H2X1E7 | 718585001 | 1 ^{er} étage | 175 |
| 9260-6169 Québec inc. | 361, rue Émery, Montréal Québec H2X 1J2 | 9699745006 | 1 ^{er} étage | 37 |

Adopté à l'unanimité.

30.05 1187796009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0205

Autoriser un virement budgétaire de 32 385 \$, net de ristourne, pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et les années subséquentes pour une somme de 32 385 \$, net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement de 32 385 \$, net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019, pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire à partir de 2020 et les années subséquentes;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1180253005

CM19 0206

Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1181179015

CM19 0207

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1184386001

CM19 0208

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180003001

CM19 0209

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1197235001

CM19 0210

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1181081025

CM19 0211

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1181081023

CM19 0212

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1181081019

CM19 0213

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1181081022

CM19 0214

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1181179015

CM19 0215

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1181179014

CM19 0216

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1181097015

CM19 0217

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1190348001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0218

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019, par sa résolution CE19 0034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1182891003

Règlement 19-003

CM19 0219

Adoption - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0087;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0087;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019, par sa résolution CE19 0035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180603013

Règlement 19-004

CM19 0220

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0108;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1185950001

Règlement 19-005

CM19 0221

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0089;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0089;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0109;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1182968001

Règlement 19-006

CM19 0222

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0090;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0090;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0110;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1186620014

Règlement 19-007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0223

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0091;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0091;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0111;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1183690009

Règlement 19-008

CM19 0224

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0092;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0092;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0112;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Bleury », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1181103006

Règlement 19-009

CM19 0225

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0093;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0093;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0113;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1181103005

Règlement 19-010

CM19 0226

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0094;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0094;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0114;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1187235006

Règlement 19-011

CM19 0227

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0095;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0095;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0115;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1183690010

Règlement 19-012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0228

Adoption - Règlement sur la politique de respect de la personne

Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la politique de respect de la personne à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0096;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0096;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la politique de respect de la personne » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0096;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0096;

Vu l'avis public publié par le greffier le 12 février 2019, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1);

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la Politique de respect de la personne »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1185019001

Règlement 19-013
Règlement 18-010-1

CM19 0229

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0097;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019 par sa résolution CM19 0097;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0116;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissage des parcs locaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1186620013

Règlement 19-014

À 12 h 12, le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que l'étude des articles 65 se fera dans l'ordre incluant la reprise de l'étude de l'article 65.02 commencée à la séance du 25 février.

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Attendu que selon un sondage commandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2015, 93 % des Québécois ont un permis de conduire et 91 % d'entre eux admettent que la conduite l'hiver est un problème de sécurité routière important;

Attendu que selon une analyse de *Montréal en statistiques* réalisée à partir des données de la SAAQ, le parc automobile sur l'agglomération de Montréal représentait 968 466 véhicules en 2017 et que ce nombre s'est accru de 1,64 % entre 2016 et 2017, soit la croissance la plus importante enregistrée depuis 2005;

Attendu que les statistiques délivrées par le Groupement des assureurs automobiles en 2015 indiquent qu'en moyenne, 30 % d'accidents supplémentaires sont répertoriés l'hiver;

Attendu que l'objectif de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal est « *L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes), (...)* »;

Attendu que selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les trois dernières saisons hivernales, soit entre décembre 2015 et mars 2018, il y a eu 6 tempêtes avec une accumulation de la neige au sol de 20 centimètres (cm) ou plus à Montréal, ce qui fait une moyenne de 2 grandes tempêtes de neige par hiver;

Attendu que la Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige;

Attendu que la gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accidents lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. François Limoges

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal demande à la Communauté métropolitaine de Montréal de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale ».

À 12 h 19, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, de suspendre les travaux afin de permettre à ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Sauvé.

À 12 h 20, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 23, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, M. François Limoges.

Après avoir pris en délibéré l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, la présidente du conseil juge, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

À 12 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 février 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 février 2019, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez et Mme Effie Giannou.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, Mme Sue Montgomery, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02, TEL QU'AMENDÉ :

Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, Mme Sue Montgomery, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02, TEL QU'AMENDÉ :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

CM19 0230 (suite)

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

Le conseiller Aref Salem prend la parole et indique que sa formation politique accepte l'amendement proposé par le conseiller Sauvé et le leader de la majorité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 14 h 08, le conseil reprend l'étude de l'article 65.02.

CM19 0231 (suite)

Motion de l'opposition officielle pour garantir des déplacements sécuritaires et faciles pour tous pendant l'hiver et pour assurer l'accessibilité universelle

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et indique qu'après avoir étudié la proposition de M. Parenteau et du leader de la majorité, sa formation politique souhaite apporter des sous-amendements.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Benoit Langevin

d'apporter les sous-amendements suivants à la proposition d'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. François Limoges :

- de retirer dans le 1^{er} « Attendu » les mots « est » et « très grande » et de les remplacer par les mots « doit être » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que l'accessibilité universelle doit être une priorité en déneigement, tout comme les hôpitaux, les accès aux transports collectifs, les écoles et les grandes artères ».

- de retirer dans le 4^e « Attendu » la virgule après le mot «...service...» et le point virgule après le mot « ...universelle...»;

- de retirer le 8^e « Attendu »;

- d'ajouter au 10^e « Attendu » le nom de l'arrondissement suivant «...et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve...» et de retirer les mots «...pourrait facilement être...» et de les remplacer par le mot «...sera...» afin que cet « Attendu » se lise comme suit :

« Attendu que certains arrondissements, comme le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ont conclu des ententes avec des organismes pour offrir aux personnes à mobilité réduite un service bonifié et sur mesure; service apprécié qui sera étendu à l'ensemble des arrondissements ».

- de retirer au paragraphe 2 du « Résolu » les mots «...continuent d'être...» et de les remplacer par le mot « soient » et d'ajouter immédiatement après les mots «...de déneigement » les mots « c'est à dire », et
- de retirer au paragraphe 3 du « Résolu » les mots « qu'une attention particulière soit portée à l'application par les équipes internes et externes de déneigement de ces normes figurant aux contrats actuels et à venir, notamment les dites normes prévoient nécessairement, sans s'y limiter...»

et de jumeler les paragraphes 2 et 3 du « Résolu » afin que le tout se lise comme suit :

« que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale de s'assurer que les normes d'accessibilité universelle soient clairement inscrites dans tous les nouveaux devis des contrats de déneigement, c'est-à-dire l'obligation de déneiger les débarcadères pour personnes à mobilité réduite sur toute leur longueur en même temps que les trottoirs adjacents et jusqu'en bordure de rue, sans pousser la neige devant le débarcadère, de même que le déblaiement complet des bateaux-pavés, de manière à ce que le travail effectué garantisse des déplacements hivernaux sécuritaires et faciles pour tous, y compris les utilisateurs d'aides à la mobilité ».

Un débat s'engage sur les sous-amendements de la leader de l'opposition officielle et du conseiller Langevin.

Le conseiller Parenteau prend la parole et propose aux membres de l'opposition officielle d'apporter un sous-sous-amendement à la proposition de sous-amendement de la leader de la majorité et du conseiller Langevin.

- de remplacer au 9^e « Attendu » le mot « ...sera...» par les mots «...pourrait être étendu...» afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que certains arrondissements, comme le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ont conclu des ententes avec des organismes pour offrir aux personnes à mobilité réduite un service bonifié et sur mesure; service apprécié qui pourrait être étendu à l'ensemble des arrondissements ».

La proposition de sous-sous-amendement de M. Parenteau à la proposition de sous-amendement de la leader de l'opposition officielle est agréée et la proposition d'amendement, telle que sous-amendée est également agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (53)

Votent contre: Madame et Monsieur Miranda et Hénault (2)

Ouverture des portes: Le conseiller Luc Ferrandez entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 54
Contre : 2

La présidente du conseil déclare l'article 65.02, tel qu'amendé adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM19 0232

Motion de l'opposition officielle appuyant la mise à jour des études sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal et l'application des dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur

Attendu qu'en 2018, un rapport rendu public soulignait que la compagnie CCR dépassait depuis longtemps et à de fortes quantités la norme permise d'émissions d'arsenic dans l'air de Montréal-Est, touchant ainsi une population qui, à l'ouest, s'étend jusqu'à l'autoroute 25;

Attendu que selon les données du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est de l'Île de Montréal, l'espérance de vie dans l'Est de Montréal est de 9 ans plus basse que dans l'Ouest de l'Île (2016);

Attendu qu'il est avéré par plusieurs études que les maladies respiratoires sont plus élevées dans l'Est de Montréal, principalement à Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou, et ce particulièrement chez les enfants et les personnes âgées;

Attendu que les analyses de la qualité de l'air de l'Est de Montréal ont révélé de plus grandes concentrations de dioxyde de soufre (SO₂), d'ozone (O₃), de sulfure d'hydrogène (H₂S) et certains composés organiques volatils (COV) non polaires (notamment le benzène) qu'ailleurs à Montréal à cause de la forte zone industrielle dans le secteur;

Attendu que les principales études concernant la qualité de l'air et l'impact sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal sont :

- *Évaluation des excès de maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou en 2004 (avec des données de 1995-2000, études sur les effets à court terme),*
- *Études sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 ans à 12 ans en 2011 (étude sur l'effet à long terme du SO₂ sur les différents types d'asthme);*

Attendu que les maladies respiratoires chez les personnes âgées habitant l'Est de Montréal n'ont pas été étudiées depuis presque 15 ans;

Attendu qu'aucune des deux études n'analysait l'effet de la co-exposition simultanée ou non à diverses substances sur la santé respiratoire des résidents de l'Est de Montréal;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est vu déléguer des pouvoirs de fixation des normes d'émission des substances dans l'air par le gouvernement du Québec;

Attendu que les normes de la CMM telles que présentées dans le *Règlement relatif à l'assainissement de l'air et remplaçant les règlements 44 et 44-1* (Règlement 90) sont parfois plus permissives que les normes du gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Suzanne Décarie
Mme Karine Boivin-Roy

que la Ville de Montréal :

- 1- demande à la Direction de la santé publique de mettre à jour les études sur les maladies respiratoires dans l'Est de Montréal en intégrant :
 - (a) la qualité de l'air et les émanations produites par les industries, notamment le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃), le sulfure d'hydrogène (H₂S) et certains composés organiques volatils (COV) et les particules acides;
 - (b) la co-exposition comme variable d'analyse; et
 - (c) le temps d'exposition des individus à ces substances;
- 2- demande à la CMM de mettre à jour les normes d'émissions des substances par les industries avec les soucis :
 - (a) d'uniformiser les unités de mesure dans un esprit de simplification pour les citoyens; et
 - (b) de tenir compte des nouvelles connaissances en matière d'impact sur la santé et sur l'environnement;
- 3- demande à la Direction de la santé publique d'évaluer le nombre de bornes de mesure de la qualité de l'air qu'il serait nécessaire d'ajouter à Montréal, et principalement dans l'Est de Montréal, pour avoir une mesure complète;
- 4- applique les dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur telles que défini dans l'article 9.01 du Règlement 90.

Un débat s'engage.

À 14 h 41, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

- de remplacer le 1^{er} « Attendu » par le suivant :

« Attendu le 21 août 2018, la Direction régionale de santé publique (DRSP) a produit un « Avis de santé publique sur les émissions atmosphériques de l'affinerie de cuivre CCR de Montréal-Est » présentant les résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de l'affinerie de cuivre CCR de Montréal-Est de 2011 à 2018 et que cet avis mentionne des dépassements importants des normes d'arsenic dans l'air ambiant suscitant une inquiétude justifiée pour la population résidant autour de l'usine et dans les secteurs environnants »;
- d'ajouter deux « Attendu » entre le 1^{er} et le 2^e « Attendu » :

« Attendu que les résultats présentés dans ce rapport montrent que la valeur maximale des concentrations moyennes d'arsenic pour une période d'un an modélisée à certains récepteurs résidentiels pour l'année 2018 peut atteindre jusqu'à deux fois la valeur limite prévue à l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (MELCC) sur une zone résidentielle de 3,2 km² s'étendant de la rue Sherbrooke au fleuve Saint-Laurent et du boul. Marien à l'autoroute 25, alors que celle-ci atteignait 4 fois la valeur limite pour le même critère pour l'année 2011. Les concentrations modélisées pour les périodes 1 h et 8 h représente un peu moins de 2 fois les normes pour l'arsenic du Règlement 2001-10 de la CMM (le Règlement 90 de la CUM) pour l'année 2018, alors que celles de 2011 représentent presque sept fois les normes du même règlement;

Attendu que ce rapport indique que les dépassements observés représentent un risque très faible pour la population; la Direction régionale de santé publique (DRSP) considère toutefois que des actions concrètes doivent être mises en place afin que la population ne soit pas exposée de façon chronique à des concentrations plus élevées que la norme du MDDELCC et que les concentrations n'augmentent pas au fil du temps ».
- d'ajouter au 2^e « Attendu » immédiatement après «...2016 » les mots « , et que plusieurs facteurs peuvent être en cause dont les habitudes de vie et les disparités socio-économiques ».
- de retirer au 3^e « Attendu » les mots «...plusieurs études...» et les remplacer par les mots «...les études mentionnées à l'alinéa 6...».

- de retirer le 4^e « Attendu » et de le remplacer par le suivant :
« Attendu que la Ville de Montréal suit les lignes directrices du programme de surveillance national de la pollution atmosphérique, et exploite à ce jour 15 stations sur son territoire ».
- d'ajouter un « Attendu » immédiatement après le 4^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que la Ville demeure impliquée dans la collecte de données suivant les recommandations de la DRSP, et que deux nouvelles stations de suivi de la qualité de l'air ambiant ont été implantées en milieu résidentiel, l'une à Tétreaultville et l'autre à Montréal-Est; et qu'une station de mesure a été remise en service sur le toit du Centre récréatif Édouard-Rivet ».
- d'ajouter un « Attendu » immédiatement après le 8^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que le Service de l'environnement, par l'entremise de sa Division de contrôle des rejets industriels et suivi du milieu aquatique a le mandat d'appliquer le Règlement 2001-10 de la CMM dans son ensemble, et que le rapport d'activité annuel produit pour le compte de la CMM montre que la Ville a effectué 13 nouvelles poursuites en 2017, en plus de celles déjà en cours ».
- de retirer le 9^e « Attendu » et de le remplacer par le suivant :
« Attendu que l'Administration, en collaboration avec les autres paliers de gouvernements, souhaite engager l'Est de Montréal dans une transition écologique soutenue, en mettant sur pied des incitatifs pour accélérer l'investissement durable et l'économie verte, réduire l'empreinte environnementale des entreprises, réhabiliter les terrains contaminés, en plus de miser sur la mobilité durable avec la relocalisation de la rue Notre-Dame et la volonté de développer un écoparc industriel au secteur de l'Assomption-Sud Longue Pointe ».
- d'ajouter au paragraphe 1 a) du « Résolu » immédiatement après le mot «...acides,» les mots « les particules fines PM2,5), les métaux, les sources de pollution suivantes, en plus des industries : transport, résidences, commerces et institutions ».
- de retirer le paragraphe 2 du « Résolu » et de le remplacer par le suivant :
« Que la Ville de Montréal effectue une comparaison en collaboration avec le MELCC et la CMM des différentes approches réglementaires pour identifier les meilleures normes à maintenir et celles à ajuster pour assurer la protection de l'environnement, en tenant compte des nouvelles connaissances en matières d'impact sur la santé et sur l'environnement, et des particularités du contexte urbain de l'Agglomération de Montréal qui justifient la présence de normes spécifiquement adaptés aux réalités locales ».
- d'ajouter au paragraphe 3 du « Résolu » immédiatement après le mot «...publique,» les mots « si elle le juge requis, »
- d'ajouter au paragraphe 3 du « Résolu » immédiatement après le mot «.... complète» les mots « de la qualité de l'air en général et dans l'Est de Montréal; ».
- d'ajouter au début du paragraphe 4 du « Résolu » les mots « continue d'appliquer...».

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. François Limoges.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et indique que ses privilèges à titre de membre du conseil ont été brimés puisqu'il n'a pas eu l'opportunité de prendre connaissance de l'amendement présenté par le conseiller Parenteau et le leader de la majorité. Il mentionne également que le texte de l'amendement change complètement celui proposé par l'opposition officielle ce qui va l'encontre du principe même d'un amendement. Le conseiller Rotrand remet en question le travail du leader de la majorité à cet égard.

Après avoir pris en délibéré l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, le vice-président du conseil juge, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est recevable. Cependant, le vice-président du conseil souhaite une meilleure collaboration entre les formations politiques pour le futur.

À 14 h 57, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, demande au vice-président du conseil de suspendre les travaux afin de permettre à ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Parenteau et du leader de la majorité.

À 14 h 58, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 08, le conseil reprend ses travaux.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole et mentionne qu'après discussions auprès de sa formation politique et en tenant compte de tous les changements proposés dont certains sont bénéfiques malgré d'autres qui constituent un recul par rapport à la proposition principale, que pour toutes ces raisons, l'opposition officielle souhaite retirer la présente motion et revenir ultérieurement avec un texte bonifié de part et d'autres.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et demande au leader adjoint de l'opposition officielle de préciser son intention à l'effet de retirer la motion ou de la reporter à la prochaine assemblée du conseil municipal.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole et informe l'assemblée que si la motion est reportée à la prochaine assemblée, elle le sera sous sa forme actuelle et qu'il sera important de travailler en collaboration pour en arriver à un nouveau texte qui conviendra à tous les membres.

Le leader de la majorité prend la parole et propose un report de la motion actuelle à la prochaine assemblée du conseil municipal.

La proposition est agréée.

65.03

Article 65.04

Motion de l'opposition officielle pour traduire la Charte montréalaise des droits et responsabilités en Kanien'kéha (Mohawk)

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM19 0233

Motion non partisane visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population

Attendu que le conseil municipal s'engage à offrir aux Montréalais un système de transport de classe mondiale et appuie les mesures permettant d'augmenter le niveau de service;

Attendu que, s'il était mieux informé, le conseil municipal serait en meilleure position pour évaluer les stratégies qu'il élabore afin de veiller au succès du système de transport en commun de l'agglomération;

Attendu que le conseil municipal prône l'amélioration des connaissances de la population sur le rendement de la Société de transport de Montréal (STM), qui exploite le système de transport en commun sur le territoire de l'agglomération, afin d'éclairer le débat public relatif aux choix que doit faire le conseil dans ses efforts pour accroître la part modale du transport en commun;

Attendu que la STM fournit tous les mois à son conseil d'administration un rapport mensuel résumant ses principaux indicateurs de rendement;

Attendu que ces indicateurs, qui comprennent des renseignements très divers comme la ponctualité des autobus, le nombre de passagers qui arrivent à destination à temps, le nombre d'interruptions de services de plus de 5 minutes du métro, etc. ne comprennent pas de renseignements nécessairement confidentiels;

Attendu qu'un récent débat entre un conseiller et un journaliste concernant certaines des statistiques comprises dans les indicateurs a suscité un important intérêt dans les médias et plusieurs commentaires de la population;

Attendu que le fait de recevoir les indicateurs stratégiques tous les mois aiderait le conseil municipal dans son travail courant;

Attendu que certains des indicateurs stratégiques sont déjà publiés sur le site Web de la STM;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1- que le conseil municipal invite la STM à fournir ses indicateurs stratégiques mensuels afin qu'ils puissent être déposés chaque mois, lors des séances ordinaires du conseil municipal;
- 2- que la STM soit invitée à publier, tous les mois, tous ses indicateurs de rendement sur son site Web.

Un débat s'engage.

Le conseiller Craig Sauvé dépose une copie d'un jugement du Tribunal administratif du travail (Division des services essentiels) en date du 19 février 2019 concernant la Société de transport de Montréal et le Syndicat du transport de Montréal (CSN).

À 15 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand lors de son intervention. La conseillère Lavigne Lalonde mentionne que le conseiller Rotrand prête souvent des intentions aux membres de Projet Montréal, notamment sur le fait qu'il y aurait discorde au sein du caucus. Elle souhaite que les propos du conseiller Rotrand portent uniquement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour.

La présidente du conseil invite le conseiller Rotrand de s'en tenir à la motion sous étude et lui cède la parole.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand propose, avec le consentement de l'appuyeur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, de reporter la motion inscrite à l'article 65.05 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu du 2^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

65.05

À 15 h 33, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE